

Séminaire de formation continue de l'OAV du 6 février 2019

La procédure administrative et pénale en continu

Programme

15h30 Accueil et distribution des supports

A. Procédure administrative

16h00 Procédure non contentieuse (décision, droit d'être entendu, réexamen et réclamation)

Me Cléa Bouchat
Avocate, Docteure en droit, Chargée de cours à la Faculté de droit de Lausanne

16h15 Recevabilité et qualité pour recourir Me Aurore Estoppey Avocate

16h30 Instruction du recours de droit de Mihaela Amoos Piguet administratif et arrêt Juge cantonale

16h45 Recours en matière de droit public au M. François Chaix Tribunal fédéral Juge fédéral

17h00 Pause

B. Procédure pénale

17h15 Principes généraux et garanties
fondamentales de procédure

Avocat, Docteur en droit, Spécialiste FSA en droit pénal

17h30 Qualité de partie et autres participants
à la procédure

Me Ludovic Tirelli
Avocat, Docteur en droit, Spécialiste FSA en droit pénal

Me Charlotte Iselin
Avocate

Me Charlotte Iselin
Avocate

Me Charlotte Iselin
Avocate

Première présidente du Tribunal d'arrondissement de l'Est vaudois

18h00 Ordonnance pénale et procédure Me Miriam Mazou simplifiée Avocate

18h15 Fin du séminaire et apéritif



BULLETIN D'INSCRIPTION

Séminaire de formation continue de l'OAV du 6 février 2019

A retourner d'ici au 20 décembre 2018 au :

Par fax : 021.311.7 Par e-mail : info@oav	
TITRE :	
NOM / PRENOM :	
ADRESSE COMPLETE :	
TEL. / FAX:	
ADRESSE ELECTRONIQUE ¹ :	
Je suis :	
☐ Membre OAV	CHF 150 (non soumis à la TVA)
□ Non membre OAV	CHF 250 (non soumis à la TVA)
☐ Stagiaire	CHF 80 (non soumis à la TVA)
La finance d'inscription est à verser, également d'ici le 20 décembre 2018, sur le compte de l'OAV, au moyen du bulletin de versement joint.	
Date :	••••••
Signature:	••••••

¹ Les communications ultérieures seront adressées aux participants par voie électronique.